

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

---

Séance ordinaire ajournée du lundi 7 juin 2010, 20 h 00 de la séance ordinaire du mardi 1<sup>er</sup> juin 2010 du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce, à compter de 20 heures 00.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères Éva Böröcz, Sylvette Savaria et messieurs les conseillers André Allard, Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Daniel Plouffe, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beaugard, secrétaire-trésorier et directeur général, assure le greffe.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2010-06-68

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010 – Adoption ;
3. Affaires découlant de la séance du conseil du 4 mai 2010 ;
4. Maire suppléant – Nomination ;
5. Municipalité régionale de comté Lajemmerais – Substitut du maire ;
6. Pacte rural – Plan stratégique de développement de Calixa-Lavallée – Adoption ;
7. Loi n<sup>o</sup> 76, modification au processus d'attribution des contrats – Opposition ;
8. Évaluation foncière – Solution équitable ;
9. Correspondance ;

**FINANCES**

10. Comptes payés et à payer – Autorisation ;
11. Informatique – Logiciel comptable (Infotech) – Banque d'heures ;
12. Services Canada – Emploi étudiant ;

**13 Comités du conseil ;**

**13.1 Bâtiments et propriétés municipales ;**

- 13.1.1 Rapport du représentant ;
- 13.1.2 Archives courantes – Entente avec la MRC ;

**13.2. Voirie et aqueduc ;**

- 13.2.1 Rapport du représentant ;
- 13.2.2 Rencontre du 14 mai 2010 avec les représentants du ministère des Transports – Compte rendu ;
- 13.2.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier – Remplacement de ponceaux ;
- 13.2.4 Remplacement de ponceaux – Mandat à Construction Claude Perreault ;
- 13.2.5 Remplacement de ponceaux, resurfaçage – Mandat à Construction G3 ;
- 13.2.6 Loi sur les ingénieurs – Demande de révision - Appui ;
- 13.2.7 Fauchage, fossé de chemin – Mandat à monsieur André Allard ;
- 13.2.8 Carrière et sablière – Entente avec la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu via la municipalité régionale de comté Lajemmerais ;

13.2.9 Déneigement, saisons 2010-2011 à 2012-2013 – Contrat ;

### **13.3 Environnement ;**

- 13.3.1 Rapport du représentant ;
- 13.3.2 Système de traitement des eaux usées (Q.2.r-8) – Suivi ;
- 13.3.3 Programme Climat municipalités – Aide financière ;
- 13.3.4 Financement de la collecte sélective – Appui ;
- 13.3.5 Matières putrescibles ;
- 13.3.6 Exploitation du gaz de schiste ;
- 13.3.7 Entreposage extérieur au 525, rue Labonté – Instructions à l'inspecteur municipal ;

### **13.4 Urbanisme ;**

- 13.4.1 Rapport du représentant ;
- 13.4.2 Compte rendu des réunions du CCU du : 20 avril et du 5 mai 2010 – Adoption ;

### **13.5. Culture et patrimoine ;**

- 13.5.1 Rapport de la représentante ;
- 13.5.2 Oiseau-Mouche – Reconduction de l'entente ;
- 13.5.3 Association des plus beaux villages du Québec – Adhésion ;
- 13.5.4 Refonte du site web de la municipalité – mandat à Web2K.ca ;

### **13.6 Loisirs ;**

- 13.6.1 Rapport de la représentante ;

### **13.7 Transport et transport adapté ;**

- 13.7.1 Rapport du représentant ;

### **13.8 Sécurité civile et prévention des incendies ;**

- 13.8.1 Rapport du représentant ;

- 14. Période de questions ;
- 15. Levée de l'assemblée.

Avec l'ajout suivant :

- 5.1 Municipalité régionale de comté Lajemmerais – Changement de nom ;

**ADOPTÉE**

2010-06-69

## **2.ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2010**

Sur une proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

## **3. AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES DU 4 MAI 2010**

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions de la séance tenue le 4 mai 2010.

2010-06-70

**4. MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION**

**CONSIDÉRANT** le terme atteint de la suppléante madame Éva Böröcz ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz et unanimement résolu :

**DE NOMMER** monsieur André Allard, maire suppléant, pour une durée de six mois à compter de la présente.

**ADOPTÉE**

2010-06-71

**5. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LAJEMMERAIS – SUBSTITUT DU MAIRE**

Sur une proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

**DE NOMMER** monsieur André Allard, maire suppléant.

**ADOPTÉE**

**5.1. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LAJEMMERAIS – CHANGEMENT DE NOM**

Monsieur le maire informe la population que la MRC a entrepris des démarches pour changer le nom de « Lajemmerais » pour « Marguerite-d'Youville ».

2010-06-72

**6. PACTE RURAL – PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE CALIXA-LAVALLÉE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** qu'une étude d'optimisation de l'aide financière était nécessaire pour la planification des équipements structurants admissibles au programme du pacte rural ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité du pacte rural ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller André Allard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le document « Plan stratégique de développement de Calixa-Lavallée » daté du 14 décembre 2010 ;

**D'EFECTUER** le deuxième et dernier versement de 1 000 \$ pour la réalisation dudit rapport.

**ADOPTÉE**

2010-06-73

**7. LOI N<sup>O</sup> 76, MODIFICATION AU PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES CONTRATS – APPUI À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur des principales dispositions de la Loi n<sup>o</sup> 76 « Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux » prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;

**CONSIDÉRANT** qu'à compter de cette date, les municipalités du Québec auront adopté une politique de gestion contractuelle et publié, sur les sites web, les contrats accordés pour plus de 25 000\$ ;

**CONSIDÉRANT** que l'Association des directeurs municipaux a fait des représentations, sans succès, auprès du ministre des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du Territoire, afin d'adapter ces mesures à la réalité des municipalités ayant peu de moyens ;

**CONSIDÉRANT** que l'Association demande un moratoire afin que les municipalités disposent du temps et des ressources nécessaires pour se conformer à la Loi ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz , appuyée par madame la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

**D'APPUYER** l'Association des directeurs municipaux dans ses démarches auprès du Ministre Laurent Lessard ;

**DE DEMANDER** au gouvernement de reporter minimalement au 1<sup>er</sup> janvier 2011 l'entrée en vigueur des dispositions de la loi n<sup>o</sup> 76.

**ADOPTÉE**

2010-06-74

### **8. ÉVALUATION FONCIÈRE – SOLUTION ÉQUITABLE**

**CONSIDÉRANT** les effets de l'évaluation des propriétés lorsque ces dernières sont déterminées sur la base de la valeur marchande ;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation constamment à la hausse des propriétés les transactions depuis quelques années ayant créé une bulle immobilière ;

**CONSIDÉRANT** que l'évaluation foncière est à la base du principal mode d'imposition des municipalités et qu'en conséquence, les citoyens subissent des hausses substantielles de leur compte de taxes ;

**CONSIDÉRANT** que cette hausse n'est pas nécessairement accompagnée d'une hausse des services et qu'elle engendre, notamment pour les propriétaires de région rurale et de villégiature, une difficulté majeure de payer les comptes de taxes ;

**CONSIDÉRANT** l'utilisation du coût de la vie, beaucoup plus modéré que l'évolution du marché, correspond mieux aux besoins des municipalités en matière de revenu et, conséquemment, à la capacité de payer des contribuables ;

**CONSIDÉRANT** la valeur foncière basée sur l'évolution du marché correspond à la spéculation alors qu'une valeur indexée au coût de la vie correspond au maintien et au développement des services publics ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de considérer distincte ces deux vocations de la valeur des propriétés soit la spéculation et une valeur réaliste, raisonnable à des fins d'imposition foncière ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Faustin-du-Lac-Carré a initié une demande de modification législative en ce sens auprès du gouvernement et qu'il y a lieu de l'appuyer ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée, par monsieur le conseiller André Allard et unanimement résolu :

**D'APPUYER** la municipalité de Saint-Faustin-du-Lac-Carré dans ses démarches auprès du gouvernement visant à revoir la détermination de la valeur d'une propriété sur l'indice du coût de la vie en lieu et place de la valeur du marché ;

**D'ADRESSER** tel appui à la municipalité de Saint-Faustin-du-Lac-Carré, au ministre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de même qu'au député de la circonscription à l'Assemblée nationale monsieur Stéphane Bergeron.

**ADOPTÉE**

### **9. CORRESPONDANCE**

- Lettre datée du 13 avril 2010 de monsieur Mario Côté, président, Fédération des clubs de motoneige du Québec annonçant la création d'un comité provincial de sécurité Motoneige/Quads ;
- Lettre datée du 7 mai 2010 de monsieur Gérard Marinovich., président du conseil et chef de la direction, Mutuelle des municipalités du Québec transmettant le rapport annuel 2009 ;

## FINANCES

2010-06-75

### **10. COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

**QUE LA LISTE** des comptes au montant de 29 616,95 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

2010-06-76

### **11. INFORMATIQUE – LOGICIEL COMPTABLE (INFOTECH) – BANQUE D’HEURES**

**CONSIDÉRANT** qu’il y a lieu d’accorder une assistance technique et des heures de formation à madame Nicole Jacques qui utilise et applique le logiciel informatique fourni par Infotech ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

**DE CONCLURE** l’achat d’une banque de 28 heures, sans limite de durée, au coût de 1 820 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

### **12. SERVICES CANADA – EMPLOI ÉTUDIANT**

Monsieur le maire informe les personnes présentes que Ressources Canada n’a accordé aucune aide financière pour l’embauche d’étudiant. Une demande sera à nouveau formulée l’an prochain.

## **13. COMITÉS DU CONSEIL ;**

### **13.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES ;**

#### **13.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Monsieur le conseiller André Allard fait rapport de l’entretien régulier du bâtiment et des propriétés de la municipalité.

2010-06-77

#### **13.1.2 ARCHIVES COURANTES – ENTENTE AVEC LA MRC**

**CONSIDÉRANT** le rapport de madame Nancy Laplante, technicienne en gestion des documents et archives, MRC, daté de septembre 2009 ;

**CONSIDÉRANT** que suivant l’évaluation de madame Laplante, la gestion et la conservation des documents n’est pas conforme aux dispositions de l’article n° 7 de la Loi sur les archives ;

**CONSIDÉRANT** l’offre de services de Madame Laplante, au nom de la MRC, datée du 1<sup>er</sup> juin 2010 ;

**EN CONSÉQUENCE** et sur proposition de monsieur le conseiller Bruno Napert appuyé par monsieur le conseiller André Allard, il est unanimement résolu :

**DE CONFIER** à la municipalité régionale de comté Lajemmerais, par l’affectation de madame Nancy Laplante pour une période de trois semaines, un premier mandat permettant notamment l’épuration des dossiers actifs et semi-actifs, l’élagage des dossiers actifs et semi-actifs selon les délais en vigueur; l’élaboration et l’approbation

d'une politique de gestion des dossiers fournisseurs et de procédure pour l'ouverture de nouveaux dossiers ;

**DE CONSENTIR** une enveloppe budgétaire de 3 000\$ couvrant les services de madame Laplante et les frais d'administration de la MRC.

**ADOPTÉE**

### **13.2 VOIRIE ET AQUEDUC ;**

#### **13.2.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Monsieur le conseiller Ghislain Beaugard informe la population sur la poursuite des travaux de rapiéçage (nids de poule) avec de l'asphalte tiède et du resurfaçage des ponceaux remplacés. Il remercie les bénévoles qui participent aux opérations soit messieurs Pierre St-Louis et Claude Jutras.

#### **13.2.2 RENCONTRE DU 14 MAI 2010 AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Monsieur le maire résume les échanges avec la directrice de la division régionale madame Sylvie Laroche et deux employés cadre concernant la surélévation du pont du village, les glissières de sécurité trop près de la chaussée à l'intersection Labonté/Second Ruisseau, la signalisation à l'intersection de Beauce et Labonté, la circulation des véhicules lourds, la vitesse. Un suivi de cette rencontre est fait par le directeur général.

2010-06-78

#### **13.2.3 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – REMPLACEMENT DE PONCEAUX**

**CONSIDÉRANT** le programme d'amélioration du réseau routier municipal ;

**CONSIDÉRANT** l'enveloppe budgétaire mise à la disposition de la municipalité par le député à l'Assemblée nationale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

**DE SOUMETTRE** au programme le remplacement des ponceaux près des propriétés suivantes : 621, rang Lamontagne, 657, 742 et 870, chemin du Second Ruisseau, pour un montant de 20 500 \$ plus taxes, incluant le resurfaçage de la chaussée.

**ADOPTÉE**

2010-06-79

#### **13.2.4 REMPLACEMENT DE PONCEAUX – MANDAT À CONSTRUCTION CLAUDE PERREAULT**

**CONSIDÉRANT** l'importance de remplacer les ponceaux près des propriétés suivantes : 621, rang Lamontagne, 657, 742 et 870, chemin du Second Ruisseau ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard appuyé par monsieur le conseiller André Allard et unanimement résolu :

**DE CONFIER** à monsieur Constructions Claude Perreault le mandat de remplacer les ponceaux précités au taux horaire de 85 \$ et d'un montant forfaitaire de 125 \$ pour le transport de la machinerie.

**ADOPTÉE**

2010-06-80

#### **13.2.5 REMPLACEMENT DE PONCEAUX, RESURFAÇAGE – MANDAT À CONSTRUCTION G3**

**CONSIDÉRANT** le remplacement des ponceaux près des propriétés suivantes : 621, rang Lamontagne, 657, 742 et 870, chemin du Second Ruisseau et que ledit remplacement confié à Construction Claude Perreault n'inclut pas le resurfaçage ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Pavage Citadin au montant de 8740 \$ avant taxes et de Construction G3 au montant de 6500 \$ avant taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

**DE CONFIER** à Construction G3 le resurfaçage des ponceaux précités au montant de 6 500 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

2010-06-81

**13.2.6 LOI SUR LES INGÉNIEURS.- DEMANDE DE RÉVISION – APPUI**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui du comité administratif de la MRC d'Abitibi, résolution n° CA-087-05-2010 à l'effet de demander au gouvernement des assouplissements parmi les actes réservés aux ingénieurs ;

**CONSIDÉRANT** que ce Conseil évoque la vétusté de la loi sur les ingénieurs, cette dernière n'ayant pas été révisée depuis 1973 contrairement à la loi sur les architectes qui l'a été en 2000 ;

**CONSIDÉRANT** que la complexité de certains actes ne justifient pas l'intervention d'un ingénieur et que telle intervention majore les coûts de réalisation de façon importante ;

**CONSIDÉRANT** le nombre croissant de guides techniques de même que les prescriptions des fabricants ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**D'APPUYER** À le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi et de demander à la Fédération des municipalités du Québec de faire les démarches appropriées auprès du gouvernement pour que la loi sur les Ingénieurs soit modifiée afin de :

- Permettre la réalisation de travaux mineurs tels que la stabilisation des rives, l'installation de ponceaux et la mise en place de bornes sèches ;
- Augmenter les montants maximaux des travaux pouvant être réalisés et ce
- Sans l'obligation de déposer des plans et devis signés et scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**ADOPTÉE**

2010-06-82

**13.2.7 FAUCHAGE, FOSSÉ DE CHEMIN – MANDAT À MONSIEUR ANDRÉ ALLARD**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service datée du 18 mai 2010 de monsieur André Allard de Sainte-Victoire-de-Sorel ;

**CONSIDÉRANT** que l'offre est la même que celle de la saison 2009 ;

**CONSIDÉRANT** que le fauchage, effectué deux fois par saison, est coordonné avec les municipalités de Saint-Roch-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu ;

**EN CONSÉQUENCE** et sur proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

**DE CONFIER** le mandat de fauchage des fossés de chemin pour la saison 2010 à monsieur André Allard. au tarif de 38 \$/km plus taxes.

**ADOPTÉE**

**13.2.8 CARRIÈRE ET SABLIERE – ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR- RICHELIEU VIA LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LAJEMMERAIS**

Monsieur le maire informe les citoyens que la municipalité de Calixa-Lavallée partagera à part égale avec la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu le montant que la MRC percevra auprès de Transport C.Jacques Inc. Un fonds spécial sera éventuellement créé pour y réserver les montants recueillis servant à l'entretien des chemins municipaux empruntés par l'entreprise calixoise.

2010-06-83

### **13.2.9 DÉNEIGEMENT, SAISONS 2010-2011 À 2012-2013 – CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** le rapport de soumissions daté du 26 mai 2010 déposé par le directeur général ;

**CONSIDÉRANT** que Transport C. Jacques Inc est le seul soumissionnaire et que la soumission est conforme ;

**EN CONSÉQUENCE** et sur proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

**DE CONFIER** le déneigement pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 à Transport C.Jacques aux conditions suivantes soit : 28 067 \$ plus taxes pour chacune des années du contrat versés en 6 paiements égaux annuellement, plus 40 \$/km/an plus taxes pour l'épandage d'abrasif et 2 000 \$/km/an plus taxes pour les sections de rang, Saint-Joseph et des Érablières partagés avec les municipalités de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Verchères.

**ADOPTÉE**

## **13.3 ENVIRONNEMENT ;**

### **13.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Monsieur le conseiller André Allard informe la population que les sujets d'actualités seront traités aux rubriques concernées ci-après.

### **13.3.2 SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (Q.2-r.8) SUIVI**

Monsieur le conseiller André Allard informe la population que monsieur Charles Éric Bergeron du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire confirme dans une lettre datée du 28 mai 2010 que la subvention pour le projet pilote est maintenue. Les municipalités concernées se réuniront le 8 juin 2010 pour conclure la phase réalisée par BPR et planifier les prochaines étapes dont un nouvel appel d'offres.

### **13.3.3 PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉ – AIDE FINANCIÈRE**

Monsieur le conseiller André Allard informe la population que madame la ministre Line Beauchamp du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs annonce dans une lettre datée du 6 mai 2010 une aide financière maximale de 50 000 \$ pour l'inventaire des gaz à effet de serre. À titre de rappel, la municipalité de Calixa-Lavallée s'est joint aux autres municipalités de la MRC pour confier le travail au plus bas soumissionnaire conforme soit Cima + pour un montant de 35 274 \$.

2010-06-84

### **13.3.4 FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE ET FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**ATTENDU QUE** les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en oeuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire ;

**ATTENDU QUE** le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008 ;

**ATTENDU QUE** les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans ;

**ATTENDU QUE** le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009 ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités ;

**ATTENDU QUE** la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

**ATTENDU QUE** le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

**ATTENDU QUE** le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

**ATTENDU QUE**, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

**QUE les municipalités et les MRC** refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché ;

**QUE le gouvernement du Québec** respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités ;

**QUE cette résolution soit acheminée** à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale; monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Stéphane Bergeron, député de la circonscription de Verchères à l'Assemblée nationale.

**ADOPTÉE**

### **13.3.5 MATIÈRES PUTRESCIBLES**

Monsieur le maire informe la population que les MRC Lajemmerais, Vallée-du-Richelieu et Rouville ont convenu d'une entente intermunicipale afin de créer une société mixte avec le secteur privé pour la conversion des matières putrescibles en biogaz. Un appel d'offres est en cours.

### **13.3.6 EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE**

Monsieur le conseiller André Allard résume la rencontre sur le gaz de schiste tenue à Saint-Marc-sur-Richelieu le 31 mai 2010. Une deuxième aura lieu à Varennes le 10 juin avec des représentants du gouvernement.

2010-06-85

**13.3.7 ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR AU 525, RUE LABONTÉ – INSTRUCTIONS À L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** l'état du terrain au 525, rue Labonté ;

**CONSIDÉRANT** que les demandes de l'inspecteur à l'endroit du propriétaire pour mettre de l'ordre et nettoyer le terrain sont sans résultats tangibles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

**DE DONNER INSTRUCTIONS** à l'inspecteur municipal de signifier un dernier avis au propriétaire des lieux d'éliminer tout entreposage extérieur faute de quoi la municipalité entreprendra les procédures légales appropriées.

**ADOPTÉE**

**13.4 URBANISME ;**

**13.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Le directeur général informe les personnes présentes que le comité consultatif d'urbanisme poursuit son travail de révision des plan et règlements d'urbanisme pour conformité au schéma d'aménagement.

2010-06-86

**13.4.2 COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CCU DU : 20 AVRIL ET 5 MAI 2010**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des compte rendus des comités du 20 avril et du 5 mai 2010 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz appuyée par monsieur le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** lesdits comptes rendus.

**ADOPTÉE**

**13.5 CULTURE ET PATRIMOINE ;**

**13.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE**

Madame la conseillère Éva Böröcz informe la population qu'il y aura lancement de la saison touristique le 16 juin, midi, à Verchères.

**13.5.2 OISEAU-MOUCHE – RECONDUCTION DE L'ENTENTE**

Monsieur le maire informe la population que la MRC autorisera éventuellement le versement des fonds du pacte rural pour la publication de l'Oiseau-Mouche. Le comité culture et patrimoine a fait une demande de renouvellement de l'aide financière en ce sens.

2010-06-87

**13.5.3 ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC - ADHÉSION**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion annuelle à l'Association des plus beaux villages du Québec pour l'année 2010 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Éva Borocz appuyée par madame la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

**DE RENOUELER** l'adhésion au montant de 500 \$.

**ADOPTÉE**

2010-06-88

**13.5.4 REFONTE DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ – MANDAT À WEB2K.CA**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre à jour et améliorer le site web en implantant la gestion sans papier pour toutes les adresses courriel de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de monsieur Jules Savoie de Web2k.ca datée du 28 mai 2010.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Sylvette Savaria appuyée par monsieur le conseiller André Allard et unanimement résolu :

**DE CONFIER** à Web2K.ca le mandat de refonte du site web de la municipalité pour un montant de 2 000\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**13.6 LOISIRS ;**

**13.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE**

Madame la conseillère Sylvette Savaria invite la population à la fête du village qui aura lieu samedi le 19 juin 2010.

**13.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE ;**

**13.7.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Monsieur le conseiller Daniel Plouffe informe la population sur le suivi du projet de transport collectif en véhicule économique.

**13.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES ;**

**13.8.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Monsieur Daniel Plouffe, madame Sylvette Savaria travaillent à la mise à jour d'un plan d'intervention en cas de sinistre. Le directeur général informe la population sur les démarches d'installation d'une borne sèche ou de l'approvisionnement en eau à même un plan d'eau.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Il est question de l'état de certaines propriétés en regard du renouvellement de l'adhésion à l'association des plus beaux villages, des fissurations et de la recharge de l'accotement de la rue Labonté.

2010-06-89

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 40.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**Claude Jutras**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Alain Beauregard**  
**Secrétaire-trésorier**  
**Directeur général**